



Carte de loisirs Feuille d'information

Bienvenue à tous les usagers du Centre civique Mémorial régional.

Pour la saison 2019-2020, la CARTE DE LOISIRS est requise pour avoir accès aux TARIFS DE MEMBRE.

Les usagers SANS CARTE DE LOISIRS peuvent accéder à tous les programmes et activités aux TARIFS NON-MEMBRE.

Les VISITEURS ont accès aux TARIFS DE MEMBRE sans carte de loisirs (voir section VISITEURS ci-dessous).

Les MARCHEURS qui n'ont pas de carte de loisirs doivent se procurer une CARTE DU CLUB DES MARCHEURS à 25 \$ (taxes incluses).

La carte de loisirs peut être obtenue au comptoir du service à la clientèle du Centre civique Mémorial régional à **partir de lundi le 30 septembre**, selon l'horaire affiché sur le site web (www.campbellton.org) ou au Centre civique (506.789.2888). L'horaire est sujet à changements au cours de la saison.

COÛT DE LA CARTE DE LOISIRS POUR LA SAISON 2019-2020

Résidents provenant d'une municipalité partenaire	Sans frais.	Le coût de la carte est défrayé par votre municipalité.
Résidents provenant d'une municipalité non-partenaire	200 \$ plus taxes (1 ^{er} sept. au 30 juin). 100 \$ plus taxes (1 ^{er} mars au 30 juin).	
Forfait familial	700 \$ (plus taxes). 100 \$ (plus taxes) pour chaque enfant additionnel.	Inclut 2 adultes et 2 enfants ou 1 adulte et 3 enfants. Les enfants doivent avoir moins de 18 ans.
Enfant moins de 2 ans	Sans frais.	Doit être accompagné d'un adulte avec une carte de loisirs.

*Frais de 5\$ (taxes incluses) pour le remplacement de carte perdue, volée ou pour une carte supplémentaire.

MUNICIPALITÉS PARTENAIRES

Les municipalités ont la possibilité de conclure une entente avec la ville de Campbellton afin de couvrir le coût de la carte de loisirs pour leurs résidents. Vous pouvez vérifier auprès de votre municipalité pour voir si elle a choisi de conclure une telle entente.

La liste des municipalités partenaires est disponible à www.campbellton.org. Vous pouvez aussi appeler le Centre civique pour recevoir l'information au 506.789.2888.

VISITEURS

Personne qui réside à l'extérieur des limites régionales suivantes:

Robinsonville N.-B. (Ouest), Charlo N.-B. (Est), Matapédia Qc (Ouest), Nouvelle Qc (Est)

*Preuve de résidence requise (permis de conduire, confirmation de réservation d'hôtel avec dates et nom, etc.)

Les usagers doivent avoir leur carte de loisirs avec eux en tout temps lorsqu'ils utilisent le Centre civique pour avoir accès aux prix de membre.

CE QUI EST REQUIS POUR OBTENIR LA CARTE

Résidents de Campbellton	Chaque demandeur doit fournir une preuve d'identité et deux preuves de résidence avec nom et adresse (l'adresse doit être la même sur tous les documents). <i>(Voir Documents: Preuves d'identité et de résidence acceptables)</i>
Résidents provenant d'une municipalité partenaire	Chaque demandeur doit fournir une preuve d'identité et deux preuves de résidence avec nom et adresse (l'adresse doit être la même sur tous les documents). <i>(Voir Documents: Preuves d'identité et de résidence acceptables)</i> OU Certaines municipalités offrent de fournir une preuve de résidence à leurs citoyens selon un formulaire pré-établi. Lors de l'obtention de la carte de loisirs au Centre civique, l'original de ce formulaire sera requis ainsi qu'une preuve d'identité avec photo (ou deux preuves d'identité sans photo). <i>(Voir sur le site web de la Ville si votre municipalité offre ce service et/ou si l'obtention d'une preuve de résidence de votre municipalité est obligatoire.)</i>
Autres résidents	Aucune preuve de résidence/identité requises.

* Sans les documents ci-dessus, la demande ne sera pas traitée

** Une photo sera prise pour la carte de loisirs – tous les demandeurs doivent être présents au moment de la demande d'adhésion

PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA CARTE DE LOISIRS:

Du 25 septembre au 30 juin (ou 1^{er} mars au 30 juin)

(Valide jusqu'au 31 août si le Centre demeure ouvert pour l'été – 2 mois en prime)

FRAIS D'ADMISSIONS/INSCRIPTIONS:

Selon les tarifs en vigueur pour les membres et les non-membres au Centre civique Mémorial Régional.

ASSOCIATIONS DE SPORTS MINEURS:

Les associations de sports mineurs peuvent opter pour une contribution forfaitaire envers le Centre civique à la place des cartes de loisirs.

Pour les associations qui décident de ne pas prendre avantage de cette option, les participants résidant dans les municipalités n'ayant pas d'entente avec le Centre civique devront avoir la carte de loisirs, au coût régulier.

LA CARTE DE LOISIRS EST REQUISE POUR AVOIR ACCÈS AUX PRIX DE MEMBRE POUR LES ACTIVITÉS SUIVANTES:

- **Admissions aux activités publiques**
(bain public, patinage public, squash, hockey shinny, etc.)
- **Admissions/inscriptions à des programmes**
(Goldentime, leçons de natation, leçons de natation privées, etc.)

LA CARTE DE LOISIRS N'EST PAS REQUISE (TOUS) POUR:

- **Les admissions aux évènements**
(Parties des Tigres, Promotion Plus, concerts, spectacles, etc.)
- **Les locations (non subventionnées)**
(Location de glace, location de piscine, centre de congrès, fêtes d'anniversaire, etc.)
- **Les tournois et compétitions**
(Hockey, natation, etc.)
- **Les écoles de danse, Centre des jeunes, judo, etc.**
- **Être admis(e) au Centre civique Mémorial régional**
(Regarder les enfants pratiquer ou jouer au hockey, au bar, etc.)

INFORMATION:

S'il-vous-plaît appeler le (506) 789-2888.